VIII — *La Famille de Callières,*

Par BENJAMIN SULTE.

(Lu le 28 mai 1890.)

L'histoire de cette famille, dont un membre fut gouverneur de la Nouvelle-France, ne nous est connue que par ces quelques mots de Charlevoix : "Le chevalier de Callières, ancien capitaine au régiment de Navarre," avait servi vingt-neuf ans en Europe (avant 1684), il était de Torigny, en basse Normandie. François de Callières son fils (son frère) fut plénipotentiaire au congrès de Ryswick."

J'en étais à tâcher de connaître si les écrivains de France possèdent sur cette famille les renseignements qui nous manquent, lorsque je reçus du capitaine Henri Jouan, de Cherbourg, une lettre toute remplie des choses du XVIIe siècle, et renfermant cette question : "Que savez-vous de Louis-Hector de Callières, votre gouverneur, avant son arrivée au Canada ?"

Ma réponse fut les quelques lignes ci-dessus. Alors s'ouvrit entre nous une correspondance qui dure depuis cinq ou six ans, et dont vous allez voir les résultats. Mais voici une autre coïncidence. Au mois de mai 1888, à la suite d'une lettre que j'avais adressée à un ami, je reçus un billet signé *Marie de Fillol. comtesse de Callières*, qui m'était envoyé par une troisième main, exprimant le désir de faire plus ample connaissance avec l'histoire de Louis-Hector. En retour de ce que je promettais, je priai mon aimable correspondante de m'aider, elle aussi, à débrouiller les origines de la famille. C'est ainsi que nous nous trouvâmes trois, en 1888-89, à préparer le présent travail.

Au mois de janvier dernier, comme nous achevions d'éclaircir nos notes, un grand malheur est venu fondre sur Mme de Callières ; elle a perdu son mari, le comte Christophe-Louis-Edouard de Callières, emporté par l'influenza, qui a fait tant de ravages cet hiver. C'est donc avec un sentiment de douloureuse sympathie que je vous parle de cette dame en vous faisant connaître son intelligente et fructueuse collaboration à l'œuvre que je vous présente aujourd'hui. Mme de Callières habite le château de Bonnières, près Sainte-Foy-la-Grande, dans la Gironde, une propriété qu'elle tient de sa famille. En ce moment, tout entière à ses petits-enfants, qui lui rappellent de chers êtres disparus, elle trouve encore le moyen de compléter, par de fines et utiles observations, les pages que j'ai préparées en souvenir de la noble race dont elle porte le nom.

Il faut aussi que je vous présente le capitaine Jouan, un érudit, un caractère enjoué, officier de marine en retraite, âgé de soixante et dix ans, mais d'une vigueur intellectuelle et physique qui semble défier le temps. Lui aussi a subi des malheurs, ces années dernières ; il a perdu son gendre, un médecin distingué, et il se consacre au soin de ses petits-enfants avec toute la passion d'un aïeul plein de cœur et de courage. Quarante-cinq années sur l'océan ne lui ont rien ôté de son goût naturel pour les lettres et les travaux

historiques. Nous avons eu un excellent article de lui, dans la *Revue Canadienne*, au sujet de Jean Nicolet, cet interprète cherbourgeois que tout le Canada instruit connaît très bien. Capitaine de vaisseau lorsqu'il abandonna la mer, M. Jouan devint major de la marine au port de Cherbourg — où il réside encore, terminant sa carrière dans le voisinage du lieu de sa naissance, en travaillant comme aux jours de sa jeunesse. Ses lettres me ravissent par leur ton si naturel et les aperçus qu'elles renferment. Ayant vécu sous toutes les zones du globe, il est de tous les pays et possède une grande expérience des hommes et des choses. Après avoir lu Garneau, il s'est trouvé canadien. Un patriote instruit, qu'il soit de France ou de Hollande, est toujours des nôtres. Ce vétéran confond avec à propos la vieille et la Nouvelle-France, surtout au point de vue historique. Il cherche à rattacher nos annales à celles de sa patrie, comme, après une séparation forcée, les débris d'un corps d'armée ou d'une flotte se dirigent sur un point donné de l'horizon pour opérer le ralliement. Un homme lettré, un bon citoyen, un officier de la Légion d'honneur, peut devenir un excellent Canadien, s'il veut l'être, — et le capitaine Jouan est tout cela ensemble.

I

Mme de Callières m'écrivit d'abord : " La famille de Callières est originaire du Limousin ; elle est fixée en Saintonge depuis environ quatre cents ans. J'ai entre les mains un parchemin de 1492 qui atteste que les commissaires du roi, réunis à Verteuil, en Angoumois, ont reconnu fondées les prétentions à la noblesse de Jehan de Callières (Jean de Callières épousa, en 1492, Perrette du Fort, comme on le verra plus loin), et ce fut probablement à son arrivée en Saintonge qu'il fut obligé de produire ses titres, afin de prendre rang parmi la noblesse du pays. Tout me démontre que c'était un usage établi alors, quand un inconnu arrivait dans une contrée, de prouver son origine. Pareille chose survint à Antoine Alain de Fillol, un de mes aïeux, lorsqu'il quitta l'Armagne pour venir habiter Sainte-Foy ; il fut obligé de fournir toutes les preuves possibles sur l'antiquité de sa famille ; c'était en 1576."

Examen fait des papiers que nous avons échangés sur ce sujet, je pense que tout cela est d'accord avec la vérité. Les travaux du docteur Vigen démontrent que le lieu d'origine de la famille — aussi loin qu'on la retrouve dans le passé — serait la commune de Rivières, en Angoumois (arrondissement d'Angoulême, Charente) où demeurait en 1461, Charles Portier, sieur de Callières, et où l'on voit de nos jours un endroit nommé *Callières*, avec une vieille gentilhommière ; de plus il y a dans la commune une très belle maison, portant quelques traces de l'architecture et de l'ornementation de la Renaissance, et connue sous le double nom de Barairon de Callières, mais c'est que, après le départ des Callières pour la Saintonge, elle a appartenu à une famille Barrairon ou Barairon. Jehan Portier de Callières, ayant épousé en 1492, Perrette du Fort, devint seigneur de Clérac en Saintonge, et sa demeure en ce lieu finit par prendre le nom de Callières, en même temps que le nom patronymique de Portier disparaissait. Cette famille a conservé sa seigneurie de Callières, au lieu nommé Rivières, en Angoumois, durant trois générations après 1461 ; depuis 1492 ou peu après, jusqu'à 1790, elle a eu la seigneurie de Clérac, en Saintonge, où elle possède encore un château.

Voici maintenant ce que dit le capitaine Jouan : " L'historien de la Normandie, Louis

Levasseur, sieur de Masseville, natif de Montebourg, gros bourg près de Valogne (ce dernier endroit est à quatre lieues au sud de Cherbourg), mort à Valogne, le 2 avril 1733, âgé de quatre-vingt-cinq ans, qui écrivait les annales du séminaire de Valogne, où il s'était retiré, assure que les Callières étaient natifs de Cherbourg. Telle est aussi la tradition de cette ville. Bachelin-Deflorenne dit que cette famille tire son nom de la terre de Callières en Normandie ; mais elle n'était évidemment pas normande, car j'ai compulsé une douzaine de nobiliaires normands, dont l'un remonte à 1463, et je n'ai trouvé les Callières nulle part, pas plus que leur écusson, *d'argent à trois fasces.* C'étaient, sans doute, les hasards des guerres qui avaient conduit Jacques (vers 1644) ou quelqu'un de ses ascendants, en Normandie, dans la région qui est à présent le département de la Manche, à Torigny-sur-Vire. L'absence du nom dans les nobiliaires ne suffirait pas, cependant, pour conclure que cette famille n'a pas eu la Normandie pour berceau, et voici pourquoi : Callières n'est certainement pas un nom patronymique, mais un nom de terre, seigneurie, etc. ; or, dans les nobiliaires, la plupart des gentilhommes qui y figurent y sont portés non par des noms de terre mais par des noms patronymiques. Ce qui me fait rejeter l'origine normande des Callières, c'est que leurs armes ne figurent pas dans le blasonnier de Chevillard, qui me paraît très complet."

Des notes prises aux archives de France donnent à entendre que Magdelon de Callières, marié à Marie de Ferrières, aurait été le père de Jacques cité plus haut. Mais cela n'est pas du tout prouvé.

Un biographe mentionné dans d'autres notes prétend que la séparation de la branche de Normandie et de la branche de Saintonge a eu lieu avant Jacques de Callières, parce que cette dernière avait suivi les Rohan-Soubise vers le sud de la Saintonge ; il ajoute que les châteaux de Jouzac et de Montguyon appartenant aux Soubises, les Callières se seraient établis non loin de ce dernier manoir. Ceci, je pense, aurait eu lieu vers 1620, car c'est en 1621 que Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise, l'un des principaux chefs du parti calviniste, souleva les provinces de l'ouest de la France contre Louis XIII, et se défendit dans Saint-Jean d'Angely, sans compter les ravages qu'il exerça au cours des années suivantes aux sables d'Olonne, sur les côtes de Saintonge et celles du Poitou.

La séparation, si elle a eu lieu en 1620 ou vers cette date, n'affecte en rien l'intelligence de ce qui va suivre, puisque la branche qui nous occupe — celle de Normandie — se sépara véritablement de celle de Saintonge bientôt après [1].

Il me fallait savoir qui était le Callières de 1620. C'est encore le capitaine Jouan qui régla la question. Le 7 octobre 1885, il m'écrivait : "Vous m'avez parlé du marquis de Callières, maire de Clérac, Charente-Inférieure, en 1867 ; j'ai écrit à un de mes vieux amis de la marine, qui demeure à Rochefort. Je vous adresse ce qui m'a été envoyé par l'archiviste de la Charente-Inférieure." La pièce en question donne en tête un dessin de l'écusson des Callières, suivi du texte de l'archiviste. Cet écusson porte trois barres brisées. Voici ce que dit l'archiviste :

"Callières sieur de Clérat, paroisse du dit nom (canton de Montguyon, arrondissement de Jouzac, Charente-Inférieure) du Plessis, paroisse de Chantillac (canton de Baignes, arrondissement de Barbezieux, Charente) et de Tugeras, paroisse du même nom, élection

[1] M. le docteur Vigen, de Montlieu (Charente-Inférieure) a bien voulu communiquer au capitaine Jouan ses études sur les Callières ; elles nous ont été fort utiles.

de Saintes (canton de Montendre, arrondissement de Jouzac) porte d'argent à trois fasces contrebretessées de sable.

"I — Jean[1] de Callières épousa, par acte du 14 mai 1492, Pérette du Fort. Ils firent leur testament, le 6 novembre 1520, en faveur de Jean, leur fils ainé. II — François de Callières épousa par contrat sans filiation, du 29 octobre 1520, Marguerite de Sousmoulin. Le 7 mai 1524, il partagea la succession de Jean son père, avec Eutrope son frère, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, et il fit son testament en faveur de son fils, le 5 février 1536. III — Charles de Callières épousa par contrat sans filiation, du 7 février 1566, Jeanne Dussaud, dont il eut : 1o — Jacques qui suit, 2o — Jean qui se maria ; ces deux enfants firent, le 3 mai 1614, avec leur mère, alors veuve, le partage des biens de leur père[2]. IV — Jacques de Callières épousa par contrat du 11 août 1695, Catherine Green de Saint-Marsaul. V — Alain de Callières, seigneur de Clérat, épousa par contrat du 1er février 1637, Françoise de Jousseran. IV *bis* — Jean de Callières épousa par contrat du 26 avril 1615, Renée de l'Aigle, dont il eut : 1o — François qui suit, 2o — Magdelon, seigneur de Plessis. V *bis* — François de Callières, seigneur de Tugeras, épousa par contrat du 19 juillet 1650, Jeanne Chesnel ; le 17 mai 1663, il fit un échange avec son frère Magdelon."

L'archiviste cite comme ses autorités, l'abbé Joseph Nadaud et l'abbé A. Lecler : *Nobiliaire du Limousin*, 1882, t. I., pp. 274-5.

Jacques, marié avec Catherine Green, eut pour fils Alain et Jacques, et probablement d'autres enfants ; mais avec Alain qui demeura à Clérac, et Jacques (cadet), qui se fixa en Normandie, eut véritablement lieu la séparation des deux branches de la famille. La descendance d'Alain demeure encore à Clérac ; celle de Jacques est éteinte.

Sur la question d'âge entre Jacques et Alain, Mme de Callières m'écrit : "Les archives de France disent que Jacques était le cadet ; alors pourquoi portait-il le nom de comte de Chaillot ? " Elle ajoute : "Jehan ou Jean, époux de Perrette du Tard (ou du Fort), bâtit un château qui fut détruit dans les guerres de religion, d'après ce que rapporte la tradition ; il ne reste absolument rien de cet édifice ; cependant on croit reconnaître l'emplacement — une fontaine située près de là porte le nom de " fontaine de la Fenêtre," ce qui prouve qu'elle a dû être près d'une habitation. Presque tous les Callières qui ont élevé des constructions leur ont donné leur nom.

D'après l'ensemble de la lettre, je comprends que le château de Jehan était tout près de celui de Callières, à Clérac, aujourd'hui.

Jacques parait être né en 1620, probablement au Plessis, près de Baignes, canton de Montmoreau (Charente) ; il fut destiné à l'état militaire, tandis que son frère Alain, seigneur de Clérac, demeurait au château de Callières. Jacques s'attacha de bonne heure aux maisons d'Orléans-Longueville et de Matignon.

Ici, quelques notes empruntées aux dictionnaires seront peut-être utiles. Jacques de Goyon, comte de Matignon, né en 1525, à Lonlay, en Normandie, d'une ancienne famille bretonne, fit ses premières armes sous Henri II ; lieutenant-général en basse Normandie (1559-80), il ménagea les catholiques et les protestants, prit part aux batailles de Saint-Denis (1567), de Jarnac et de Moncontour (1560), et, après la Saint-Barthélemy, apaisa, dans son gouvernement, les calvinistes exaspérés. En 1574, il prit, dans Domfort, Mont-

[1] C'est lui qui paraît avoir quitté le Limousin pour la Saintonge, comme il a été dit plus haut.

[2] C'est lui que l'on mentionne comme ayant suivi Rohan-Soubise.

gomery révolté. Créé maréchal de France (1579), il devint lieutenant-général en Guienne (1580), et y combattit à la fois la Ligue et Henri de Navarre, auquel il se rallia, après l'assassinat de Henri III (1589). Il mourut à Lesparre, en 1597. Je ne connais que peu de chose de son fils ou de ses petits-fils, sauf que Jacques de Callières fut gouverneur de l'un d'eux. Moreri, dans son *Dictionnaire historique*, 1759, note que Jacques de Callières fut gouverneur de Jacques Goyon, seigneur de Matignon, comte de Torigny, lequel Goyon mourut en 1725, étant né vers 1644 ; il ne se trompe pas de famille, mais seulement de personne, à mon avis. Le comte de Matignon qui protégea Jacques de Callières devait être le père ou l'oncle (comparez les dates) de celui qui devint maréchal en 1708 ; nous verrons plus loin que, dans les années 1680-1700, ce dernier personnage aida puissamment à la cour François et Louis-Hector, fils de Jacques de Callières.

Et maintenant, les Longueville. Un fils du fameux Dunois, compagnon de Jeanne Darc, porta les noms réunis d'Orléans-Longueville, et fut l'ancêtre de Henri II d'Orléans, duc de Longueville, né en 1595, lequel commanda les armées françaises en Allemagne et en Italie, de 1637 à 1640 ; veuf de Louise de Bourbon (1640), il épousa (1642) Anne Geneviève de Bourbon, sœur du grand Condé, cette femme qui joua un rôle politique si curieux pendant les troubles de la Fronde, où elle entraîna son mari. Leur fils, Charles-Paris d'Orléans, duc de Longueville, né à l'hôtel-de-ville de Paris (1649), au milieu du soulèvement de la capitale, était destiné à l'Eglise ; mais en 1671 il entra dans le monde et brigua les suffrages des Polonais pour se faire donner la couronne. L'année suivante, il périt par suite de sa témérité, au passage du Rhin, sous les yeux de son oncle Condé, au moment où la diète de Pologne l'appelait à régner.

Aidé de ces deux puissantes familles, Jacques de Callières devint maréchal de camp, puis en 1644 fut nommé gouverneur de la ville et du château de Cherbourg ; il était âgé de vingt-quatre ans. C'est dans cette position qu'il écrivit ses ouvrages.

Il est de tradition dans la famille de Callières que Alain, étant allé à Paris voir son frère Jacques, il le quitta au bout de quelque temps en lui disant : "J'aime mieux être le premier à Callières (château situé à Clérac) que d'être mêlé dans la foule des courtisans." On ne dit pas à quelle époque eut lieu cette visite ; ce fut probablement avant 1644, puisque Jacques, après cette date, vécut toujours à Cherbourg.

Mme de Callières m'écrit : "Les archives de France donnent le nom de Bernarde à la femme de Jacques, et celui de Jehan à son fils cadet ; leurs biographes normands les désignent, elle sous le nom de Madeleine, et ce fils sous ceux de Louis-Hector. Je suis portée à croire que la mère s'appelait Madeleine Bernarde, et que le fils en question (gouverneur du Canada) portait les trois noms de Louis-Hector-Jehan." Plus tard elle ajoute : "Dans une notice qui vient de me tomber sous la main, on nomme la femme de Jacques *Madeleine Bernarde*. M. Henry Moulin, dans une brochure publiée à Caen, en 1882, je crois, nomme *Jean* le gouverneur du Canada." Nous avons, dans nos archives, la preuve abondante que notre gouverneur était connu au Canada sous le nom de Louis-Hector et ne porta jamais celui de Jean, du moins parmis nous.

Jacques se maria, vers 1644, avec Madeleine, fille de Potier, chevalier, seigneur de Courcy près de Coutances, d'après les *Indications de divers hommes notables*, par Chantereyne, manuscrit de la fin du XVIIIe siècle, déposé à la bibliothèque de Cherbourg. La famille Potier de Courcy place ce mariage en 1643, et dit que Madeleine Potier était veuve de Jean Danal, seigneur de Bruneval. Dans un acte de baptême conservé au bureau de

l'état civil de Cherbourg, en date du 21 novembre 1654, on trouve : " Magdelaine de Courcy Potier et, M. de Callières son mari" parrain et marraine. Sur l'un des registres de catholicité de l'église paroissiale de Sainte-Trinité de Cherbourg, conservé au même endroit, on lit le 21 septembre, le 21 décembre 1654, et le 18 février 1656, les mêmes noms.

Dans le *Nobiliaire* de Chamillard (1666) on trouve : " Enguerrand Potier, demeurant à Courcy ; Ursin Potier, anobli en 1586, portant de gueule à la fasce d'argent accompagnée de trois croix du même ; Thomas Potier, anobli en 1587, de gueule à l'aigle éployée d'argent ; Robert Potier, seigneur de Fosses, demeurant à Valogne, de gueule au chevron d'or accompagnée de deux lions affranchis d'or, en pointe une rose d'argent." Ces trois derniers gentilhommes étaient de la Généralité de Caen, élection de Valogne.

Tandis que nous en étions à échanger lettres sur lettres au sujets des Callières, le capitaine Jouan entreprit de ranger le cabinet des antiquités et d'histoire naturelle de Cherbourg ; il rencontra, dans ses recherches, un écrin portant une étiquette sur laquelle on lisait : " M. de Callière, gouverneur de la ville et château de Cherbourg, et madame son épouse." En ouvrant l'enveloppe il aperçut deux miniatures sur vélin, assez médiocres d'exécution, mais ayant un je ne sais quoi qui indique un caractère, une physionomie, une ressemblance. C'est autant qu'il faut en histoire. Mon brave ami Jouan pense que ces objets faisaient partie de la collection de M. Duchevreuil qui, achetée par la ville de Cherbourg en 1831, a été le commencement du musée en question ; et il ajoute : " Vous ne comprendrez pas ces protraits sans une explication des couleurs. Voici donc ce qui concerne M. de Callières : Teint très clair, un peu de rouge au joues, les lèvres bien rougies, les yeux bleus, perruque blonde, cravate blanche, manteau rouge clair, ou plutôt rose, dentelle bordant la cuirasse rouge clair, les clous de la cuirasse et des brassards dorés. La paupière inférieure de l'œil gauche paraît enflée, ce qui le fait un peut loucher dans la photographie que je vous envoie ; sur la miniature ce défaut existe quoique beaucoup moins accentué ; la photographie l'a agrandie, et cela d'autant plus facilement que le verre qui recouvre le portrait a aussi en cet endroit un léger défaut. Pour ce qui est de Mme de Callières, on peut dire que la photographie ne flatte pas les dames, généralement, et c'est ici le cas d'en faire l'observation. Prenez note de ceci : Son teint est très blanc, joues roses, yeux bleus, lèvres roses, cheveux châtains, poudrés, fichu blanc, corsage bleu vif, soutaché en avant et tout autour en haut d'un petit galon d'or." A l'aide de cette description et du portrait, je me représente la personne : blanche, avec une tête plutôt petite que grande, front élevé, menton court, la figure enfantine dans son ensemble. En songeant à la ressemblance qui, visiblement, existait entre Jacques et sa femme, je me figure ce que devait être, par le visage, notre gouverneur Louis-Hector de Callières, qui n'a pas laissé de portrait : yeux bleus, peau blanche, joues roses, traits plutôt mignons que forts.

Nous voilà donc beaucoup plus avancés que nous ne l'étions il y a dix ans sur le compte de la famille Callières. La suite vous montrera de nouveaux progrès.

Relevons quelques assertions de deux ou trois écrivains qui pourraient être invoquées contre ce qui précède.

M. Constant-Germain Demons, né à Cherbourg le 4 septembre 1765, ensuite curé de cette ville, décédé le 1er juillet 1837, a laissé une histoire de Cherbourg, écrite en double, de sa main, et qui va jusqu'à 1823 ; elle est encore manuscrite ; il y dit que Jacques de Callières naquit à Cherbourg (pas de date indiquée), et qu'il y mourut en 1659. Rien de cela ne paraît prouvé.

Dans la *Bibliothèque du département de la Manche* de M. Adrien Pluquet (né à Bayeux vers 1805 et qui vivait encore en 1885), cet érudit signale Jacques de Callières comme étant né à Torigny (c'est ce que nous dit Bibaud) à la fin du XVIe siècle et mort dans cette ville en 1666. Cela ne paraît pas non plus vraisemblable, excepté le fait de la mort à Cherbourg. Pluquet ajoute : "Il avait obtenu la place de lieutenant du roi et gouverneur de la ville et du château de Cherbourg, où il vint résider en 1644. On le trouve désigné comme seigneur de Rochechellay et de Saint-Romald, maréchal de bataille des armées du roi." M. Jouan observe qu'il a vainement cherché Saint-Romald dans le département de la Manche ; il dit de plus que, "après la mort du baron de Luthumière, arrivée en 1658, Jacques de Callières lui succéda comme commandant.

L'abbé Leroy, dans *Le vieux Cherbourg*, dit que, au mois de mars 1649, on voit Jacques de Callières "sur l'ordre du comte de Matignon, lieutenant-général de la province de Normandie, venir, avec l'artillerie dont il pouvait disposer, au siège de Valogne qui tenait pour la Fronde, et contribuer puissamment à la reddition de cette place."

Les goûts de Jacques le portaient vers la littérature ; il occupa ses loisirs à composer plusieurs ouvrages, tous écrits à Cherbourg, dit Chantereyne déjà cité. Ce dernier auteur prise beaucoup l'histoire de Jacques de Matignon, maréchal de France, qui embrasse les années 1547-1597 M. Jouan dit que Jacques de Callières fut l'un des fondateurs de l'Académie de Caen ; son nom se trouve sur la liste des académiciens rassemblés en 1652, lors du premier établissement de cette compagnie. Il cultivait la poésie et les belles-lettres. On a de lui : 1o — *Traité de la fortune des gens de qualité et des gentilshommes particuliers*, in-12. Paris, 1658 ; 2o — *Lettre héroïque écrite à madame de Longueville sur le retour de M. le Prince*, Saint-Lô, 1660 ; 3o — *Histoire du maréchal de Matignon, gouverneur de Cherbourg, avec ce qui s'est passé de mémorable depuis la mort du roi François Ier jusqu'à la fin des guerres civiles*, in-folio, Paris, 1661 ; 4o — *La Vie du courtisan prédestiné, ou le duc de Joyeuse, capucin, ci-devant maréchal de France, connu sous le nom de Père Ange*, in-8, Paris, 1662.

Le registre des baptêmes, mariages et enterrements de l'église Sainte-Trinité de Cherbourg, 1628-1667, est tout entier de la main de messire Michel Groult, curé, durant ces quarante ans. On y voit, le 13 juin 1662, l'acte de sépulture de "Jean-Jacques de Callières, écuyer, gouverneur de cette ville et château."

En ce temps-là, d'après M. Demons, l'église de la Trinité et celle du château étaient les deux seules de Cherbourg ; le même auteur dit de plus qu'on fit cette épitaphe : *Qui gladio et scriptis, ut Cæsar clamit ille, antiquo merito Cæsaris urbe jacet ;* "Celui qui, par le glaive et la plume, s'éleva à l'instar de César, repose dans son mérite, en cette antique ville de César." *Cæsariburgus* est le nom latin de Cherbourg. M. Pluquet dit qu'un poète du temps, nommé le Nière de Basly, fit l'autre épitaphe que voici :

Ci-gît qui de Bellone affronta les hasards,
Puis, dans ces beaux écrits, fit briller la lumière,
Le brave, l'illustre Callières,
Favori d'Apollon, des Grâces et des Arts.

Tout nous prouve que Jacques de Callières naquit vers 1620, en Saintonge, qu'il se fixa à Cherbourg en 1643, s'y maria en 1644, et y mourut en 1662. Il laissa deux filles et trois fils ; ceux-ci sont morts sans postérité :

1o — François, seigneur de Rochechellay et de Gigny, né à Cherbourg, baptisé dans l'église, du château, le 14 mai 1645, et non à Torigny-sur-Vire, comme l'avance Moreri dans son dictionnaire. Le capitaine Jouan, qui a vu le registre, dit que c'est le 14 mai et non le 14 mars ; Gigny, dit-il encore, est un lieu inconnu à présent. Mme de Callières ajoute que François était aussi seigneur de Forgues. Un acte au registre de Sainte-Trinité de Cherbourg, du 18 février 1656, montre que "François de Callières, escuier, sieur de Saint-Romald," a été parrain ce jour. Il n'était âgé que de dix ans et neuf mois. Cet enfant embrassa la carrière diplomatique, et a sa place dans l'histoire de France.

2o—Louis-Hector, qui devint gouverneur du Canada et dont l'acte de sépulture reporte la naissance à 1639 ; il est manifeste qu'il faut mettre 1646, sinon 1647. Charlevoix dit qu'il était natif de Cherbourg ; Charlevoix a connu Louis-Hector et ne doit pas se tromper sur ce point, car il était très précis lorsqu'il exprimait ce qu'il avait vu ou ce qu'il s'était fait expliquer par les personnes dont il parlait. Le capitaine Jouan n'a pas trouvé l'acte de baptême de Louis-Hector, mais il penche pour Cherbourg, de préférence à Torigny-sur-Vire. Levasseur dit que François et Louis-Hector sont nés à Cherbourg. C'est aussi la tradition en cette ville. On ne trouve pourtant pas l'acte de Louis-Hector à Torigny ni à Cherbourg ; alors il aura été baptisé au château, où il y avait une église ou chapelle démolie en 1686 en même temps que le château et les remparts de la ville, et dont les registres ne se trouvent plus, dit Gille-Pierre Avoine de Chantereyne.[1]

Louis-Hector de Callières adopta de bonne heure la profession des armes, comme avait fait son père ; il devint capitaine au régiment de Navarre, un des quatre régiments d'élite de ce temps, que l'on appelait "les petits vieux," puis il passa capitaine des vaisseaux du roi, dit-on, avant d'être envoyé au Canada, où nous le retrouverons. Je doute fort qu'il ait été officier de marine.

3o — Raphael, plus jeune que Louis-Hector ; sa vie ne nous est pas connue. Il paraît que c'était aussi un militaire ; il fut lieutenant-colonel au régiment de Bourbon-Dragon. Il y a eu un Raphaël de Callières, seigneur de Clérac, né vers 1640, et qui est peut-être le même ; en ce cas il ne serait pas fils de Jacques, mais plutôt de la branche de Clérac.

Des trois enfants de Jacques de Callières, gouverneur de Cherbourg, il ne reste pas de postérité. C'est par Alain, frère de ce même Jacques, que la famille s'est maintenue. Nous allons, à présent, suivre Louis-Hector au Canada, où il a déployé des qualités hors lignes, et tout à fait dans la mesure de ce que l'on pouvait attendre d'un fils de Jacques de Callières et d'un frère du marquis de Callières, plénipotentiaire de Louis XIV[2].

II

Depuis l'origine de la colonie française sur les bords du Saint-Laurent, nos pères redoutaient les Iroquois, qui leur faisaient continuellement la guerre en sortant de leur pays (côté est du lac Ontario) pour marauder entre Montréal et Québec. Des troupes en nombre

---

[1] Le nom de Torigny se répète six fois sur la carte de France : Torigny dans l'Yonne, Bourgogne ; en Seine et Marne, île de France ; en Indre et Loire, Touraine ; en Vendée, dans les deux Sèvres, Poitou ; Torigny-sur-Vire, Manche, Normandie, arrondissement de Saint-Lô. M. Jouan, parlant de Jacques de Callières et de ses enfants, n'admet que Tourigny-sur-Vire, un *pays* dont les MM. de Matignon étaient comtes.

[2] Au moment où ces pages vont sous presse, je reçois une brochure du capitaine Jouan intitulée : *A propos de Jacques, de François et de Louis-Hector de Callières*, résumant ses recherches sur ce sujet.

suffisant furent envoyées par Colbert en 1665, et, depuis ce moment jusque vers 1683, la paix régna parmi nous ; c'est la belle époque du Canada ; elle disparut avec Colbert.

Sous l'administration de M. de la Barre, en 1682, une crise devint imminente. Le comte de Frontenac, que des cabales avaient fait rappeler en France, n'eût pas engagé si follement la colonie dans une suite d'hostilités contre les Iroquois : il comprenait très bien que ces sauvages, admirablement organisés pour la guerre et le gouvernement, pouvaient compter de plus sur l'aide des Anglais leurs voisins ; mais M. de la Barre, déjà tristement célèbre par son passage à la Guyane, brûlait de recommencer ici les bévues dont il s'était rendu coupable là-bas. Un conflit d'intérêts de commerce lui procura l'occasion, qu'il semblait chercher, de prendre les armes contre des adversaires redoutables dont il ne savait pas apprécier les forces. Les canots de traite que lui et ses associés entretenaient au lac Ontario molestèrent les Iroquois. Ce fut l'occasion des hostilités.

Tous les hommes sensés blamèrent ces démarches malhonnêtes, et comme on représentait au gouverneur qu'il en résulterait une lutte terrible, il se contenta de penser que les Cinq-Nations se laisseraient intimider à la seule vue des troupes françaises ; il fit ses préparatifs en conséquence, et demanda au ministre, M. de Seignelay, des renforts d'hommes et d'argent. Les Iroquois, qui avaient derrière eux des Suédois, des Hollandais et des Anglais, comprenaient très bien que les Français qui étaient devant eux n'avaient aucune assistance à attendre de ces peuples ; la rivalité qui existait entre les races civilisées fut en effet le thème sur lequel roulèrent leurs délibérations. *Divide ut imperes*, disaient ces Romains de l'Amérique. De 1682 à 1700, ils tinrent la balance du pouvoir, et il fallut MM. de Frontenac et de Callières pour les pacifier et rendre le Canada à lui-même.

La campagne de 1684 se prépara résolument des deux côtés. M. de la Barre avait fait écrire au marquis de Seignelay qu'il s'agissait surtout d'une manifestation, d'un déploiement de forces, d'une parade militaire, en un mot. Ce ne fut que cela — et le nom français y perdit son prestige.

M. de Belmont, prêtre du séminaire de Saint-Sulpice, qui était alors à Montréal, écrit dans son *Histoire du Canada :* " 1684 — M. de Meulles, intendant, s'en retourne[1]. M. de Champigny vient. Au retour de la guerre[2] arrivèrent les vaisseaux (de France), M. de Callières, M Hénault des Rioux, gouverneur de Montréal, et trois capitaines de vaisseaux."

Le sieur de Catalogne, qui était à Montréal, écrit : " En 1684, il arriva cinq compagnies de soldats et M. le chevalier de Callières, gouverneur[3], pour le roi à Montréal, et M. de Saint-Valier[4], coadjuteur de M. de Laval. Messieurs le marquis de Denonville[5], et de Champigny-Noroi[6] arrivèrent à Québec pour relever M. de la Barre[7], et M. de Meulles."

Ces textes peuvent tromper ceux qui n'ont pas les moyens de contrôle nécessaires. Il paraît bien certain que M. de Callières arriva de France dans l'automne de 1684, et qu'il était trop tard pour qu'il fit partie de l'expédition de cette année-là contre les Iroquois.

---

[1] Erreur inconcevable ; M. de Champigny n'arriva de France à Québec qu'au mois de juillet 1686 ; et M. de Meulles quitta Québec pour la France, après avoir installé son successeur.

[2] Automne de 1684.

[3] Gouverneur à la fin de 1684 ou au commencement de 1685.

[4] Mgr de Saint-Valier n'arriva de France à Québec que le 30 juillet 1685.

[5] Denonville n'arriva que le 30 juillet 1685.

[6] Arrivé en juillet 1686. M. de Meulles partit après cette date.

[7] M. de la Barre partit en 1685, après l'arrivée de M. de Denonville.

Mgr Tanguay (*Dictionnaire Généalogique*, 1,617), note ceci : "Hénault des Rioux fut nommé gouverneur de Montréal en 1684, et peu après Hector de Callières le remplaça, la même année." Nous savons que le capitaine des Rioux retourna en France dans l'automne de 1685.

François-Marie Perrot, qui avait repris le commandement de Montréal dans l'été de 1675, était allé remplacer Le Neuf de la Vallières en Acadie, pendant l'automne de 1684 ; c'est donc M. des Rioux qui lui succéda, lequel fut bientôt après remplacé par M. de Callières. On prétend que ce dernier avait alors vingt-neuf années de services militaires, ce qui le fait remonter à 1655, époque où il était à peine âgé de neuf ans ; il faut peut-être lire *dix-neuf* au lieu de *vingt-neuf*.

Quelques jours après l'arrivée de M. de Callières à Québec, Mgr de Laval partit pour la France dans le double but de se démettre de ses fonctions épiscopales et de faire rappeler M. de la Barre, missions dans lesquelles il réussit au gré de ses désirs. Je ne crois pas que M. de Callières ait eu des accointances avec le groupe ou le parti de M. de la Barre, soit au Canada, soit à Versailles, pas plus qu'il n'en eut avec M. de Denonville, de 1685 à 1688. Sa nomination au poste de gouverneur de Montréal provenait plutôt de l'influence directe du marquis de Seignelay, et voici comment, si je ne me trompe.

Charles-Auguste de Goyon, comte de Gacé, prince de Matignon, né en 1647, occupait un rang distingué comme militaire ; il avait pris part à l'expédition de Candie (1667), et s'était distingué dans les guerres de Louis XIV. Le cabinet de Versailles avait pour lui les égards, dus à son mérite. D'après Saint-Simon, François de Callières était attaché, depuis sa jeunesse, à MM. de Matignon, " pour qui il conserva toute sa vie beaucoup de respect et de mesure."

" Le père de François, dit le même auteur, avait été à MM. de Matignon " Le capitaine Jouan observe, de son côté, que " François, comme son père, fut attaché à la maison d'Orléans-Longueville ; il était employé, à vingt-cinq ans (1670), aux négociations dont j'ai parlé, ayant pour objet de faire élire le duc d'Orléans-Longueville roi de Pologne. Les négociations étaient sur le point de réussir lorsque le duc fut tué au passage du Rhin."

En ce cas, on peut s'expliquer la nomination de Louis-Hector de Callières au gouvernement de Montréal.

Le 30 juillet 1685, M. le marquis de Denonville et Mgr de Saint Valier arrivèrent de France à Québec. L'évêque entreprit sans retard la visite de son vaste diocèse. " En entrant à Montréal, écrit-il, j'y fus reçu avec de grandes marques d'honneur et joie par M. le chevalier de Callières, gouverneur, qui, comme tout le monde sait, est un homme fort appliqué à son devoir, brave de sa personne, plein d'honnêteté et très capable de son emploi, au jugement de tous ceux qui le connaissent."

La situation créée par M. de la Barre ramenait la guerre à courte échéance, aussi M. de Denonville, bien que d'une faible capacité, eut-il l'esprit de comprendre que nous devions assumer vis-à-vis des Iroquois une attitude ferme, quitte à tout risquer.

Il passa l'année de 1686 en préparatifs. " L'hiver de 1686-87, dit Mgr de Saint-Valier, compléta ces arrangements ; on mit le fort de Katarakouy (Kingston) en état de se bien défendre. Tout cela se conduisit avec un si grand secret que ni les Français, ni les sauvages, soit chrétiens, soit infidèles, ne s'aperçurent de rien, et cependant on amusait les Iroquois par diverses négociations, pendant lesquelles ils ne laissaient pas de faire actes d'hostilités sur les sauvages sujets du roi (de France). Tout étant prêt, on publia la

guerre dans Québec, avec des solennités extraordinaires; et, après avoir indiqué des prières générales pour tout le temps de la campagne, monsieur le marquis de Denonville se rendit à Montréal, quartier de l'assemblée, d'où il partit, le 11 juin 1687, à la tête de son petit corps d'armée composé de trente-deux compagnies, qui formaient huit bataillons, dont quatre étaient des troupes du roi et quatre de la milice du pays, le tout embarqué sur deux cents bateaux qu'on avait fait construire exprès et équiper abondamment de toutes choses. Il s'y joignit, dans un grand nombre de canots, trois cents sauvages, savoir : cent cinquante du Sault (le saut Saint-Louis près de Montréal) et de Lorette (près de Québec), cinquante de la Montagne (montagne de Montréal), et le reste de Sillery (non loin de Québec). Il plut à Dieu de favoriser ce général par plusieurs événements qu'on regarde comme des récompenses anticipées de sa piété. 1o — Avant son départ de Québec, il eut la joie d'y voir arriver monsieur le chevalier de Vaudreuil avec huit cents hommes qui, par un bonheur extraordinaire, étaient passés de France en bonne santé en trente-trois jours, et venaient tout à propos pour défendre le pays durant son absence, et suppléer aux travaux des habitants qui le suivaient. 2o — De plus, au passage des rapides qui sont au dessous et au dessus du lac Saint-François, au lieu d'être arrêté, comme il le croyait, par quelque embuscade, il prit en chemin, sans coup férir, plusieurs espions iroquois, et il s'assura aussi sans peine, à Katarakouy, de près de deux cents personnes de la même nation qui auraient pu fortifier les ennemis, s'ils avaient eu la liberté de les aller joindre, et qui pouvaient dans la suite nous servir d'otages pour la sureté des prisoniers qu'on ferait sur nous."

Ce coup de traitrise — l'enlèvement des Iroquois de Katarakouy — est au nombre de nos plus fatales erreurs de diplomatie. M. de Denonville, qui ne comprenait rien aux choses du Canada, pouvait bien se rendre coupable d'une pareille action, mais lorsque plus tard les MM. de Callières eurent obtenu de nouveau l'envoi de Frontenac au Canada comme gouverneur général, ce dernier n'eut rien de plus pressé à dire que ceci : " Rendez-moi les sauvages capturés à Katarakouy."

Les sauvages alliés et les troupes étant rendus au lac Ontario, côté est, on entra dans le pays des Iroquois. Mgr de Saint-Valier dit : " L'armée décampa le troisième jour, et monsieur le marquis la mit en bataille. Les trois compagnies des sieurs de la Durantaye, Tonty et du Luc, composées de Français naturels du Canada, et soutenues, à droite et à gauche, de deux autres compagnies de sauvages, partie chrétiens et partie infidèles, faisaient l'avant-garde, que M. de Callières commandait ; et monsieur le gouverneur marchait ensuite avec les troupes du roi et la milice de la colonie. On marcha ce jour-là quatre ou cinq heures par un bois clair et uni. Le lendemain, on eut d'abord un chemin commode. Quelque temps après, on entra jusqu'au cou dans des herbages de quelques prairies, au milieu de grands coteaux, puis ayant traversé un espace de terrain mouillé, on se vit à demi-lieue des déserts Gazeroaré, dont on avait dessein de surprendre la place, lorsque, sur les deux heures après-midi, on fut attaqué tout à coup par un parti de Sonnontouas, qui avaient parfaitement bien choisi le temps et le lieu de leur attaque. Il faisait pour lors une chaleur horrible, et on était engagé dans un vallon étroit et touffu, bordé de coteaux et coupé par un petit ruisseau qui va se joindre à un quart de lieue de là à un plus gros, dont l'eau coule dans un bocage obscur, mouillé et de difficile accès. Six cents des ennemis s'avancèrent à la tête du vallon sans être aperçus, et le reste demeura auprès du plus gros ruisseau, à dessein de nous prendre par la queue et par la tête et

de nous faire tomber d'une embuscade dans une autre. Il arriva même qu'un misérable renégat les ayant avertis qu'on avait donné à nos sauvages alliés des tours de tête de couleur rouge pour pouvoir dans le combat les distinguer des ennemis, ceux-ci, profitant de cet avis, avaient pris la même parure afin de fondre sur nos gens avant que d'être reconnus et de se confondre avec eux sans qu'on pût les démêler. Ils prirent apparemment notre avant-garde pour toute l'armée, parce qu'ils ne sont accoutumés à en voir de si grosses. Quoi qu'il en soit, l'ardeur qu'ils avaient de combattre ne leur donna plus le loisir de délibérer ; et faisant tout à coup d'une manière effrayante un hurlement général, ils tirèrent sur nous de derrière les arbres une grêle de coups de fusils, qui, à cause des échos, résonnaient comme des coups de canon.... Cependant, le corps de bataille s'avançait à la hâte pour secourir l'avant-garde. Monsieur le marquis, voulant s'opposer au passage, commanda plusieurs bataillons pour gagner toute la hauteur, et, après avoir corrigé quelques mouvements irréguliers des siens, il fit battre toutes les caisses et tirer de tous côtés si vivement sur tout ce qui paraissait qu'en fort peu de temps il contraignit les barbares à tourner le dos."

Gédéon de Catalogne, qui était de l'expédition, s'exprime comme ceci : "M. de Callières, qui était un grand quart de lieue à la tête, s'étant arrêté sur un penchant au bas duquel était une espèce de fondrière, quelques-uns de ses gens y furent pour voir s'il y avait de l'eau, et apercevant quelque vestige des ennemis, en vinrent donner avis, sur quoi M. de Callières détacha un coureur pour avertir monsieur le marquis de Denonville, qui marcha aussitôt. Lorsque les six cents Iroquois qui étaient en embuscade virent le gros de ses troupes, ils firent leur cri et commencèrent leurs décharges. Nos sauvages, qui étaient à l'avant-garde, lachèrent pied, mais la contenance de M. de Callières et des Français qui étaient avec lui leur inspira de l'ardeur. Nous y eûmes sept hommes de tués et quelques-uns de blessés."

La campagne finit là, les Iroquois brûlant leurs villages pour décourager les Français qui les poursuivaient. Charlevoix, parlant des dix jours que notre armée passa dans le pays des Iroquois, dit qu'ils " furent employés à le ravager et surtout à brûler quatre cents mille minots de blé ; on y tua aussi un nombre prodigieux de cochons, qui causèrent bien des maladies, ce qui, joint à la fatigue de deux jours de marche dans des chemins affreux, et à la crainte où était le général de se voir abandonné des sauvages, qui l'en menaçaient sans cesse, l'obligea de borner là ses exploits."

En dépit de Mgr de Saint-Valier et du P. de Charlevoix, qui couvrent d'éloges M. de Denonville à cause de sa piété et de sa bravoure à la guerre, il est certain que ce gouverneur, héritant de la situation compromise que M. de la Barre avait créée, ne parvint qu'à rendre l'état des choses plus grave. Deux années après son arrivée, nous étions aux prises avec plusieurs difficultés, tant du côté des Anglais que des Iroquois et de nos propres alliés ; les entreprises sur les lacs avaient été désastreuses. Les Iroquois consentirent à cesser les hostilités à des conditions qu'il fallut accepter, et M. de Denonville, écrivant au marquis de Seignelay, le 10 août 1688, disait : "Il n'y a que Dieu qui ait pu garantir cette année le Canada.... M. de Callières vous le dira mieux que je ne puis vous l'écrire...."

Il était décidé que le gouverneur de Montréal irait en France représenter au ministre les besoins de la colonie. En attendant les fruits de ce voyage, les Iroquois continuaient leurs courses et le reste de l'administration s'embrouillait dans l'ouest et en Acadie. Les

hommes laissés à Niagara et à Kataracouy pendant l'hiver de 1687-88 étaient presque tous morts de maladies et de misère ; M. de Callières avait secouru les survivants, mais le lac Ontario nous était comme fermé.

Le 2 juillet 1688, M. de Callières se fit accorder un lopin de terre à l'endroit qui reçut bientôt après le nom de Pointe Callières. Nous en reparlerons.

Guillaume d'Orange était débarqué en Angleterre et enlevait le trône au roi Jacques ; le colonel Dongan, catholique, était remplacé par le chevalier Andros, protestant, à la tête de la province de New-York ; ce dernier agitait les sauvages de l'Est contre les Français. Nous avions de plus tout à craindre du côté des tribus de l'Ouest. M. de Callières proposa de demander au cabinet de Versailles des secours en hommes et en argent pour fortifier nos postes de l'Ouest et conquérir la Nouvelle-Angleterre, qui, sans l'aide des sauvages, ne pouvait offrir une grande résistance. Ce plan audacieux, mais praticable en ce moment, rangeait sous le drapeau français tout un empire et assurait sa tranquillité.

A Paris, Louis-Hector de Callières rencontra son frère François, attaché à la diplomatie, très bien en cour à cause des Matignon et des Longueville, et aussi bien répandu dans le monde des lettres par ses livres et son esprit François était ami du célèbre abbé Eusèbe Renaudot, membre de l'Académie, avant que d'avoir publié aucune ouvrage. Philippe Quinault venait de mourir ; il était question de donner son siège de l'Académie à François de Callières — ce qui eut lieu en effet en 1689. François venait de composer le panégyrique de Louis le Grand, ce qui l'aida quelque peu à être nommé, on le suppose.

Voici d'autres faits et observations qui, comme les lignes précédentes, sont tirés d'une lettre adressée au capitaine Jouan par M. Pierre Margry au mois de juin 1885. Le marquis de Seignelay, fils de Colbert, étant devenu veuf de Mlle d'Alègre le 16 mars 1678, avait épousé, le 6 septembre de la même année, Catherine-Thérèse de Matignon, fille du comte de Torigny.

Il semble que François de Callières, fils d'un ancien protégé de leur famille, devait avoir facilement accès auprès des MM. de Matignon, et par suite chez M. de Seignelay. "D'après une ou plusieurs phrases de manuscrits inédits, François paraît avoir exercé une grande influence sur l'esprit de Seignelay, même avant la mort de Colbert" (1683.)

En 1688, Charles-Auguste de Matignon était nommé gouverneur de l'Aunis, et l'année suivante était envoyé au secours de Jacques II d'Angleterre.

Seignelay n'oubliait ni les siens ni ceux qui leur appartenaient ; je ne saurais l'en blâmer. Or, voici ce qui arriva :

Louis-Hector de Callières demandait le rappel de M. de Denonville, et l'envoi à sa place de M. de Frontenac, notre gouverneur de 1672 à 1679. C'est bien un comité de la famille du ministre qui régla l'affaire, puisque M. de Beauvilliers, gouverneur du jeune duc de Bourgogne, consentit à ce que M. de Denonville devint sous-gouverneur du même enfant royal.

Beauvilliers, qui dorait ainsi la pilule à de Denonville, était beau-frère de Seignelay. M. Margry raconte tout cela fort agréablement. Charlevoix prétend que, dès le 8 mars 1688, on avait décidé le rappel de Denonville, mais que ce projet avait été abandonné. Le 31 mai 1689 fut écrit l'ordre de retourner en France pour devenir sous-gouverneur du duc de Bourgogne. Dans la lettre du 8 mars 1688, il est dit que M. de Callières, gouverneur de Montréal, devait avoir le commandement des armées durant l'absence d'un gouverneur général.

Le 7 mai 1689, Guillaume d'Orange, devenu roi d'Angleterre, déclara la guerre à la France ; Louis XIV répondit de la même manière le 25 juin. Depuis plusieurs mois on s'attendait à cet événement.

Le 4 juin, à Versailles, le chevalier de Callières fut nommé au commandement de la Nouvelle-France, au défaut ou en l'absence du comte de Frontenac. Le 7, on décide que, advenant la conquête espérée sur les Anglais, M. de Callières aura le gouvernement de la province de New-York et des villes et fort de ce nom, sous l'autorité du gouverneur-général de la Nouvelle-France. En même temps, le roi adopta le plan de campagne proposé par M. de Callières, mais en y mettant des restrictions, qu'il excuse par l'état des affaires d'Europe, et certains changements peu ou point favorables à la réussite du projet. Charlevoix fait observer que l'idée de M. de Callières "était beaucoup plus simple, et d'ailleurs moins coûteuse."

Partis ensemble de Versailles, Frontenac et Callières attendirent vingt-sept jours à La Rochelle, et n'arrivèrent sur les côtes d'Acadie que le 12 septembre ; de là M. de Callières se mit en route pour Montréal ; il apprit avec douleur le massacre de Lachine, survenu le mois précédent, et qu'il eût pu éviter sans les retards subis en France et sur la mer pendant son voyage. M. de Frontenac, après avoir préparé la flotte de guerre à aller attaquer New-York, se dirigea vers Québec, où il débarqua le 15 octobre au milieu de l'allégresse générale. Charlevoix dit que le maréchal de Bellefont avait beaucoup contribué à faire nommer Frontenac. "D'ailleurs, ajoute-t-il, l'état déplorable où la Nouvelle-France était réduite, et le projet de la conquête de la Nouvelle-York, demandaient qu'on mît à la tête de la colonie un homme d'autorité, d'un caractère ferme, d'une grand expérience dans la guerre, qui connût déjà le pays et qui sût manier les esprits des sauvages. Tout cela se trouvait dans le comte de Frontenac."

Le 22 novembre, le nouveau gouverneur général revoyait Montréal et prenait connaissance de la situation de cette partie du Canada ; mais il n'eut pas le temps de contremander les ordres de M. de Denonville pour faire sauter Kataracouy. Sa première pensée fut d'envoyer aux Iroquois les captifs de cette nation qu'il avait ramenés de France et de les charger de paroles de paix ; puis il retourna à Québec, où, vers la fin de décembre, Zacharie Jolliet lui apporta des nouvelles de Michillimakinac et du pays des grands lacs.

Les événements multiples qui remplissent nos annales, de 1690 à 1697 ne sauraient être racontés ici sans empiéter largement sur le terrain de l'histoire générale du Canada.

Bornons-nous à rappeler que M. de Callières y figure dignement. En 1690, il mena à Québec six cents hommes pour défendre cette ville assiégée par Phipps, et participa au triomphe qui suivit le départ des vaisseaux anglais. Il employa toute l'année 1691 à Montréal et dans toute l'étendue du gouvernement de ce nom à combattre les Iroquois, M. de Frontenac s'étant réservé Québec et l'ensemble des affaires d'Acadie et des grands lacs. Il n'était guère venu de secours de France, malgré les promesses de 1689. L'ordre des chevaliers de Saint-Louis venait d'être fondé, lorsque M. de Callières reçut la croix en 1694. Durant la campagne de 1696 dans le pays des Iroquois, MM. de Frontenac et de Callières se firent honneur ; s'ils n'anéantirent pas ces sauvages, au moins ils leur nuisirent beaucoup et relevèrent aux yeux de ceux-ci le prestige des armes françaises. En un mot, tous deux, laissés pendant huit ans presque sans ressources, firent une lutte inouïe par sa hardiesse, son habileté et les succès qui signalèrent leur résistance, car outre les invasions qu'ils surent repousser, ils semèrent la terreur dans les colonies anglaises.

III

M. Bibaud, dans le *Panthéon Canadien*, 1858, nous renseigne comme suit au sujet de Louis-Hector de Callières : "Il était membre de la compagnie de Montréal." D'après ce que je vois, M. Bibaud se base sur un nom qui figure dans les papiers de cette compagnie plusieurs années avant la naissance de Louis-Hector. Le 15 janvier 1636, Jacques Girard, chevalier, seigneur de la Chaussée et de la Callière, demeurant ordinairement à la Gilardie, pays de Poitou, reçut de la compagnie des Cent-Associés l'île de Montréal, mais, le 30 avril 1638, il fit une déclaration disant qu'il avait simplement servi de prête-nom à M. Jean de Lauson, à qui l'île passa dès ce moment ; la compagnie dite de Montréal l'obtint de ce dernier le 7 août 1640. Le sieur Girard ne reparait pas par la suite ; il me semble évident que le nom de Callière a dû tromper M. Bibaud, qui n'a pas tenu compte de la différence des temps et des personnages.

Parlons du Château-Callières, puisque ce fut un monument historique, et qu'il appartenait à Louis-Hector.

Samuel de Champlain, ayant formé un premier établissement à Québec en 1608, voulut en avoir un second dans l'île de Montréal en 1611 ; sur sa carte de cette dernière année, il indique le lieu qu'il avait choisi et livré à quelque défrichement. C'est la pointe de terre comprise entre le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saint-Pierre ; Champlain le nomma Place Royale ; depuis deux cents ans, elle porte le nom de Pointe-Callières. A vingt toises de cette pointe, il y avait un îlot d'environ cent pas de long sur lequel Champlain construisit une muraille de pierre ; on l'a appelé îlot Normandin ; il est à présent relié à la terre de Montréal par les quais des paquebots transatlantiques qui chargent et déchargent en cet endroit, parce que le canal Lachine, qui remplace la rivière Saint-Pierre, s'ouvre vis-à-vis.

Le poste de Champlain fut une création éphémère. Trente ans plus tard, le 17 mai 1642, M. de Chomedy de Maisonneuve débarqua sur la pointe en question les hommes qui venaient fonder la ville de Montréal. M. Dollier de Casson[1] dit, dans son *Histoire du Montréal*, que le 18 mai 1642 on célébra la messe "dans le lieu où depuis on a fait le château," expressions que M. Jacques Viger interprète comme suit : "le château dont parle M. Dollier est le synonime du Fort-à-Bastions, en bois, que construisit M. de Maisonneuve, peu après son arrivée, sur les plans et sous la direction de M. Louis d'Aillebout de Coulonges." M. de Belmont[2], dans sa petite *Histoire du Canada*, note que, "en 1642, M. de Maisonneuve choisit un angle de terre que fait une rivière qui entre dans le fleuve vis-à-vis un petit îlet, pour bâtir un fort, à quoi on s'employa toute l'année, sans être aperçu des Iroquois." M. Dollier fait observer que l'emplacement adopté en 1642 "était naturellement fort avantageux, parce qu'il était enfermé entre le fleuve de Saint-Laurent et une petite rivière qui s'y décharge, laquelle était bordée d'une prairie fort agréable qu'on appelle aujourd'hui (1672) la Commune, et que de l'autre côté, où la rivière ni le fleuve ne passent pas, il y avait une terre marécageuse et inaccessible que depuis on a desséchée, et dont on a fait le domaine des seigneurs de l'île de Montréal."

Le même auteur, parlant de ce qui avait eu lieu, de l'automne de 1643 à l'automne de

[1] Prêtre du séminaire de Saint-Sulpice, arrivé de France en 1666, décédé à Montréal en 1701.

[2] Prêtre du séminaire de Saint-Sulpice, arrivé de France en 1680, décédé à Montréal en 1732.

1644, dit : "Les dépêches de (pour la) France étant parties (automne de 1643), on commença d'arracher les petits pieux (la palissade de 1642) qui environnaient le fort, et à mesure on le revêtit de beaux bastions que traça M. d'Aillebout, auquel M. de Maisonneuve laissa la conduite de cette entreprise."

La sœur Morin écrivait en 1697 : "La maison du fort de M. de Chomedy a subsisté jusqu'en 1682 ou 1683, qu'on acheva de la démolir, quoiqu'elle ne fût que de bois, où est à présent la maison de M. de Callières, notre gouverneur d'aujourd'hui."

Pour parler avec précision, il faut dire que l'extrême pointe était occupée, de 1643 à 1644, par le cimetière ; ensuite venait l'emplacement où M. de Callières érigea son château ; en arrière de celui-ci était l'emplacement du fort de M de Maisonneuve ; les cartes et plans des XVIIe et XVIIIe siècles le montrent clairement. M. Pierre-Louis Morin a publié en 1884 un bel album du vieux Montréal, et dans une note il nous dit que le fort de M. de Maisonneuve avait des courtines en bois et des bastions en pierre, et que le tout fut démoli en 1672. Alors le texte de la sœur Morin se comprend mieux lorsqu'elle dit que en 1682 ou 1683 on "acheva" de démolir le fort[1].

Le cimetière et le fort étaient donc disparus lorsque, le 2 juillet 1688, M. de Callières obtint des messieurs du séminaire de Saint-Sulpice, seigneurs de l'île de Montréal, "quinze perches et demie de front sur le fleuve à continuer à pareille largeur jusqu'au bout de la petite rivière, en superficie 1882½ toises, avec droit de passage sur la pointe en avant, appartenant au seigneurs." La pointe en avant est le terrain du cimetière de 1643 à 1654. M. Viger n'a rien trouvé pour préciser la date de construction du château de M. de Callières ; il dit qu'il était en pierre avec des ailes servant de bastions. Il est en cela d'accord avec tous les dessins que nous possédons représentant ce monument. Pour fixer l'endroit du sol où il était assis, il n'y a qu'à porter ses regards sur les anciennes cartes de Montréal. Elles ne sauraient nous tromper, surtout après les explications qui précèdent.

L'ingénieur du Lhut, qui fortifia Montréal par les ordres de M. de Callières, nous a laissé un plan de cette ville sur lequel on voit "la rivière Saint-Pierre, la Pointe-Callières," la forme du château, et derriere celui-ci un tracé ponctué renfermant ces mots : "site de l'ancien fort en 1645." Le château forme un carré deux fois plus long que large, et tout autour, à une certaine distance, est une ligne rouge ayant aux quatre angles des bastions réguliers. Sur le plan de Gédéon de Catalogne, année 1723, le même dessin se répète, puis sur d'autres documents du même genre, jusqu'à 1753, où je rencontre encore ces formes nettement accusées. Une vue de Montréal, prise du fleuve en 1760, donne l'élévation du château, lequel paraît imposant et très haut de murailles. Après cela nous arrivons à 1803 avec un plan qui ne montre à la Pointe-Callières que des terres labourées. Monsieur Viger, né en 1787, dit avoir visité, dans sa jeunesse, les ruines ou fondations du château.

La société des Antiquaires de Montreal se propose de publier ce que je viens d'écrire et d'y ajouter en gravures la reproduction des cartes, plans, etc., dont j'ai fait usage. Il y a plus de cinquante ans que M. Viger a tenté pour la première fois d'éclaircir cette question, sans se douter que je publierais un jour le présent travail dans l'un des volumes de la Société Royale du Canada à laquelle on était loin de songer de son temps.

---

[1] Voyez la brochure publiée en 1880 par la Société Historique de Montréal, *Les Véritables Motifs.*

IV

La situation de la Nouvelle-France était celle-ci, en 1697 : Les sauvages de l'Ouest inquiétaient les postes de traite que messieurs de Frontenac et de Callières avaient étendus au loin, et que le cabinet de Versailles voulait faire abandonner. Les Iroquois au sud-est, nous faisaient ouvertement la guerre. La flotte française arrivait sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre pour exécuter enfin le plan de conquête soumis au roi par M. de Callières en 1688, mais elle se détournait bientôt de son but pour faire la chasse aux navires espagnols, anglais et hollandais, dans le voisinage de l'Acadie et de Terre-Neuve. D'Iberville, à la baie d'Hudson, livrait des combats glorieux et reprenait possession de tout ce pays. Le canon grondait sur nos côtes, les tribus sauvages soulevaient des tempêtes à l'intérieur ; cela durait depuis huit ans. Louis XIV, qui luttait seul contre les quatre premières puissances de l'Europe, avait maintenu le prestige de ses armes, aussi eut-il l'adresse de consentir à une entente dès que la proposition lui en fut faite. Le 20 septembre 1697, à Ryswick, en Hollande, la France, l'Espagne et l'Angleterre signaient la paix ; l'Allemagne s'y joignait à son tour, le 30 octobre. La nouvelle ne parvint au Canada que vers le printemps de 1698.

L'été se passa à négocier avec les sauvages pour les amener à une pacification générale ; c'est principalement M. de Callières qui conduisit les négociations, car, outre qu'il était fort entendu dans la manière de traiter ces peuples, il devait remplacer, en quelque sorte, M. de Frontenac, que ses soixante-dix-huit ans condamnaient au repos. Ce dernier mourut à Québec, le 28 novembre 1698. Le major Prévost en donna avis à M. de Callières qui, si je comprends bien, laissa le gouvernement de Montréal à M. de Vaudreuil, et partit pour Québec ; on se rappelle qu'il était porteur d'un ordre du roi pour suppléer à M. de Frontenac en cas de besoin.

Le messager du major Prévost, en cette circonstance, était Augustin Le Gardeur de Courtemanche, né à Québec en 1663, et lieutenant dans les troupes depuis au moins 1692. Voici comment M. de Callières utilisa ses services : Pour éloigner les soupçons, il annonça que le sieur de Courtemanche, retournant à Québec, se chargerait des lettres et dépêches des particuliers en destination de cette ville — ce qui eut lieu, mais au moment de partir, Courtemanche déposait le tout aux mains de M. de Callières, qui ne devait pas tarder de se rendre à Québec, et il reçut en échange des dépêches adressées par M. de Callières à la cour de Versailles et aux protecteurs de la famille Callières. Ces amis étaient influents, on l'a vu par ce qui précède ; de plus, François de Callières s'était distingué au traité de Ryswick, et le roi l'avait créé marquis, honneur qui entrait pour la première fois dans la famille de Callières. Il était donc naturel que Louis-Hector espérât succéder, par ces moyens, et par ses propres mérites, à M. de Frontenac.

Si maintenant l'on veut savoir pourquoi il agissait avec mystère dans l'envoi de son messager, nous allons le dire. La garnison de Montréal comptait deux officiers, recommandables, en état de remplir les fonctions de gouverneur de cette ville et du district environnant. J'ai lieu de croire que M. de Callières fixa d'abord son choix sur M. de la Chassaigne, ce qui mécontenta M. de Vaudreuil et amena une explication entre ces trois personnages, si bien que M. de la Chassaigne se retira et que M. de Vaudreuil prit la place. Néanmoins, M. de Vaudreuil espérait plus encore ; c'est pourquoi M. de Callières s'entoura de précautions.

Le sieur de Courtemanche, étant parti de Montréal dans les premiers jours de décembre, descendit jusqu'à Sorel, puis fit un crochet, et, nuitamment, remonta la rivière Chambly, traversa les lacs Champlain et Saint-Sacrement, passa par Albany, descendit l'Hudson, s'embarqua à New-York pour l'Angleterre, et de là pour la France. On fut étonné à Québec de ne pas le voir revenir.

Or, MM. de Vaudreuil et de Champigny, tous deux aspirant à être nommés successeurs de M. de Frontenac, se coalisèrent "se défiant d'un tour de Normand" à cause de la disparition de Courtemanche, et ils firent partir Charles-Joseph Amyot de Vincelot, né à Québec en 1665, seigneur du cap Saint-Ignace, qu'ils chargèrent de leurs lettres et de l'argent nécessaire pour équipper un vaisseau dans le premier port qu'il rencontrerait. Par les rivières Etchemin et Penobscot, le sieur Vincelot atteignit Pantagoït, et s'y embarqua pour traverser l'océan.

Courtemanche n'arriva à Paris que juste à temps pour remettre à François de Callières les pièces dont il était porteur, et quelques heures après Vincelot frappait chez le ministre. François n'avait pas perdu une minute, aussi le ministre annonça-t-il à Vincelot que le roi venait de signer la nomination de Louis-Hector de Callières au gouvernement du Canada.

Nos deux Canadiens durent s'en revenir bras dessus bras dessous, riant de leur aventure, chacun ayant fait son devoir avec diligence et un parfait dévouement. Ces détails sont tirés du *Recueil* de Gédéon de Catalogne, comme ce qui suit.

Dès le petit printemps de 1699, M. de Callières envoya des ordres pour que toutes les troupes vinssent camper à Montréal, pour en faire une revue générale. Les troupes étant en bataille, M. de Callières envoya dire à M. de Vaudreuil de le faire avertir dès que la revue serait faite, qu'il voulait voir défiler les troupes devant lui, et ordonna que les officiers le saluassent de la pique ; l'ordre en fut donné aux troupes. M. de la Durantaye, qui était un des plus anciens capitaines, par son rang, du régiment de Carignan, opina contre, et fit connaître que ce salut n'était dû qu'aux princes ou maréchaux de France. M. de Vaudreuil, par son major, en fit porter la parole à M. de Callières. La chose fut longtemps indécise. Enfin arriva M. de Callières dans sa calèche, d'où il ordonna aux troupes de défiler et de lui faire le salut. M. de Vaudreuil lui dit que c'était contre les ordres du roi, et qu'il ne le ferait que par un ordre par écrit ; en même temps on fit apporter une caisse de tambour, et l'ordre y fut écrit dessus, et le salut se fit. Parmi tous ces mouvements, il y avait de la partialité : M. de Callières avait sa cour et M. de Vaudreuil la sienne. La plupart étaient fort embarrassés, ne sachant sur qui le gouvernement tomberait ; dans cette attente chacun raisonnait. "Comme je n'avais point de parti, dit M. de Catalogne, et que j'étais également bien avec tous les deux, je me souviens qu'étant avec M. de Vaudreuil, il me demanda, le même jour que les nouvelles de France arrivèrent, ce que j'en pensais ; je lui dis nettement que je croyais que M. de Callières l'emporterait ; et j'en étais presque sûr parce que M. le chevalier de Crissasy m'avait fait confidence des avis que M. de Callières avait reçus par les Anglais. Cependant M. de Vaudreuil me dit qu'il n'en tâterait que d'une dent. Le même jour, les paquets de la cour arrivèrent, qui confirmèrent ce que je savais. M. de Vaudreuil n'eut pas de plus grand empressement que de venir à ma rencontre, pour me dire de ne point révéler ce qu'il m'avait dit ; je lui ai tenu parole, car voilà la première fois que je l'ai mise à jour. Les partisans de M. de Vaudreuil, quoique par la même promotion il fut nommé gouverneur de Montréal et M. de Ramesay com-

mandait des troupes, se trouvèrent fort embarrassés, entre autres M. de la Durantaye qui, tout d'un coup, prit son parti, demanda à passer en France, où il fit démission de sa compagnie, et fut fait conseiller au conseil de Québec." M. de la Durantaye ne fut nommé conseiller que le 16 juin 1703 et prit son siège au mois de novembre suivant, alors que M. de Callières était décédé et que M. de Vaudreuil remplaçait ce dernier.

Le traité de Ryswick[1] désigne parmi les plénipotentiaires " François de Callières, chevalier, sieur de la Rochechellay et du Gigny ;" la signature au bas de cette pièce est " de Callières." François a publié les ouvrages dont les noms suivent :

1o — *Epître au roi*, en vers ; 2o — *Les mots à la mode, l'histoire poétique ou la guerre nouvellement déclarée entre les Anciens et les Modernes ; des bons mots et des bons contes, de leur usage ; de la raillerie des anciens ; de la raillerie et des railleurs de notre temps*, Paris, 1692 ; 3o — *Traité du bon et du mauvais usage de s'exprimer, et des façons de parler bourgeoises ; traité du bel esprit où l'on exc ine les sentiments qu'on a dans le monde*, in-12 Paris, 1695 ; 4o — *Traité de la manière de négocier avec les souverains ; de l'utilité des négociations, du choix des embass ideurs, et des qualités nécessaires pour réussir dans les emplois*, in-12, Paris, 1716, et Amsterdam, 1716, et réimprimé à Londres en 1750 ; 5o — *Traité de la science du monde et des connaissances utiles à la conduite de la vie*, in-12, Paris, 1717 ; 6o — Divers discours, dans les recueils de l'Académie française, etc. Il mourut à Paris le 5 mai 1717, comme l'indique son épitaphe dans l'église de Saint-Eustache.

Durant les années 1698-1701, M. de Callières employa toute son adresse et son énergie à pacifier les sauvages ; c'est là son titre de gloire. Par des émissaires envoyés au pays des grands lacs, et qu'il savait choisir parmi les plus capables de nos coureurs de bois, aussi au moyen des assemblées solennelles qu'il tint à Montréal, il eut la joie de pouvoir déclarer en 1701 que les haches de guerre étaient enterrées depuis Montréal jusqu'aux Alleghanys et au Mississipi. Son administration comme chef de la colonie n'a rencontré que des éloges de la part des historiens. Durant les trop courtes années de son passage aux affaires, il s'exécuta des travaux importants dans le pays.

A ceux qui n'ont pas sous les yeux la gravure représentant le château Saint-Louis de Québec, du temps de M. de Callières, nous conseillons la lecture des lignes suivantes :

En 1699, Bacqueville de la Potherie, revenant d'une croisière à la baie d'Hudson, remonta le Saint-Laurent, et, rendu à Québec, il écrivit à une dame de la cour de Versailles une lettre dans laquelle je trouve ce passage :

" Le château est sur le bord d'une grande côte, escarpée de trente toises. Il est irrégulier dans sa fortification, ayant deux bastions du côté de la ville, sans aucun fossé. La maison du gouverneur général est de cent-vingt pieds de long, au devant de laquelle est une terrasse de quatre-vingts pieds qui a la vue sur la basse ville et sur le canal. Ce bâtiment est fort agréable, tant pour ses dedans que pour ses dehors, à cause des pavillons qui forment des avant et arrière-corps Il est à deux étages ; il y manque encore un pavillon de trente-trois pieds de long. Il y a une batterie de vingt-deux embrasures à côté de cette maison, partie dans l'enceinte et partie au dehors, qui commande la basse ville et le fleuve[2]."

La Potherie s'exprime assez bien en disant que le " château est sur le bord d'une grande côte," et plus loin il dit que " au devant de la maison est une terrasse de quatre-

[1] Il est aux pages 227-240 du t. II de la collection de documents historiques publiée à Québec.

[2] *Histoire de l'Amérique Septentrionale*, I, p. 243.

vingts pieds qui a la vue sur la basse ville," ce qui est vrai. Entre la déclivité et la maison ou château règnait et règne encore cette terrasse — prolongée récemment de trois ou quatre fois sa longueur primitive. Dire que la façade du château qui donne sur la terrasse est le devant de la dite maison est assez incorrect, puisque la grande porte s'ouvre sur la ville, en face d'une place publique appelée le Rond de Chaînes, parce qu'elle est ceinturée par des chaînes tendues en guise de clôture. Le château, la terrasse les batteries, tout cela regarde du haut en bas la basse ville et le fleuve — le *canal* de La Potherie.

Le même auteur nous explique que le gouverneur général de la Nouvelle-France a " douze mille francs d'appointements, trois mille en qualité de gouverneur particulier, et autant pour le fret de ses provisions qu'il fait venir de France. Il y a huit mille sept cent quarante-huit livres pour sa compagnie des gardes, composée d'un capitaine, d'un lieutenant, d'un cornette et de dix-sept carabines. La garnison du château que les fermiers du Canada entretiennent est composée de deux sergents et de vingt-cinq soldats."

Je dois à l'obligeance de M. Joseph-Edmond Roy, très versé dans l'histoire du Canada, la connaissance du testament de M. de Callières, dont voici le résumé :

Le 25 mai 1703, " Louis Hector de Callières, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, gouverneur, et lieutenant général pour le roi de tout le pays de la Nouvelle-France, gisant au lit malade dans sa chambre au château Saint-Louis, sur les dix heures du soir ", dicte son testament à maître Louis Chamballon, notaire Royal : 1o — Selon une certaine coutume du temps il commence par aumôner cinq sols aux pauvres ; 2o — il déclare avoir " une singulière dévotion " d'être inhumé et enterré dans l'église des récollets, dont il est le syndic apostolique, le père et protecteur spirituel ; il demande que la cérémonie soit la plus simple possible, et espère qu'il n'y aura ni obstacle ni empêchements à ce qu'il soit inhumé chez les récollets ; 3o — Désire que son cœur soit séparé de son corps et mis dans une boîte de plomb ou d'argent, pour être gardé jusqu'à ce que monsieur le marquis de Callières, son frère ait fait connaître son avis ; 4o — Donne aux récollets douze cents livres monnaie de France, à charge de dire chaque jour durant l'an de son décès, une messe basse pour le repos de son âme, et ensuite, chaque année, un service à perpétuité, au jour anniversaire pour le repos de son âme et celle de ses héritiers ; 5o — Donne la moitié de sa garde-robe : habits, hardes, linge, vaisselle d'argent, au sieur de Hauteville, son secrétaire ; 6o — Donne l'autre moitié au sieur Beaufort, son maître d'hôtel, et Gillet, son valet de chambre, pour les bons services qu'ils lui ont rendus journellement ; 7o — Délaisse tous ses biens au marquis de Callières, son frère, qui est son seul et unique héritier, lui recommandant d'avoir soin de monsieur le chevalier de Courcy, ne lui ayant connu que de bonnes intentions ; 8o — Il nomme son secrétaire, le sieur de Hauteville, son exécuteur testamentaire ; en cas de mort, M. François Hazeur, marchand bourgeois de Québec, le remplacera ; prie l'intendant de Beauharnois de lui continuer son amitié en les aidant de ses conseils.

Ce testament, fait en présence de Simon-Pierre Huguet et Joseph Hannibal, de l'Intendant de la colonie, du marquis de Crisasy, lieutenant du roi, de Ramesay, commandant des troupes, du marquis de la Grois, capitaine d'une compagnie, " ne fut signé exactement à cause du grand tremblement de sa main (M. de Callières), quoiqu'il ait essayé trois diverses fois, mais d'une manière si tremblante qu'il n'est pas possible de lire sa signature, à laquelle on ne peut distinguer que les deux premières lettres," dit le testament. Les témoins ont signé chacun des essais en question.

[illegible]ées léguées aux récollets furent versés, le 12 novembre 1703, à [illegible]archand bourgeois, syndic ordinaire et receveur des aumônes des [illegible]

[illegible] Catalogne, un contemporain, comme on l'a vu, dit que " M. de Callières [illegible] de ses gouttes ; et la petite vérole fut si violente à Québec qu'il y mourut environ le quart des habitants, et se répandit l'hiver jusqu'à Montréal, sans toucher presque aux Trois-Rivières, où il ne mourut que peu de monde." D'après Mgr Tanguay, le gouverneur fut inhumé le 28 mai 1703 dans l'église des récollets, et était âgé de soixante et quatre ans. Je pense qu'il faut mettre cinquante-cinq ou cinquante-six ans. Smith, dans *History of Canada* (I—133), cite l'épitaphe : " Cy gyst Haut et Puissant Seigneur Hector de Callières, Chevallier de Saint-Louis, Gouverneur et Lieutenant-Général de la Nouvelle-France, décédé le 26 mai 1703." L'église des récollets était située en face du château Saint-Louis ; lorsque le feu détruisit l'édifice, le 6 septembre 1796, il y avait inhumés en ce lieu les gouverneurs de Frontenac, de Callières, de Vaudreuil, de la Jonquière ; leurs cercueils de plomb étaient placés sous les voûtes de l'église, sur des tablettes de fer ; il n'en a rien été sauvé.

Revoyons les premières années du XVII siècle, alors que les deux frères Alain et Jacques de Callières vivaient. Leur père, ou leur grand père, avait eu le regret de voir détruire pendant les guerres de religion leur château de Clérac, dont les derniers vestiges sont aujourd'hui à peu près disparus. A mille pieds de l'endroit en question se trouve le château actuel ; il a été bâti en plusieurs fois. Il était entouré d'étangs qui lui offraient une défense naturelle ; on en a desséché quelques-uns ; il n'en reste qu'un seul, de l'étendue d'un hectare environ, qui baigne le château au midi. La localité est facile à retrouver sur la carte : Charente-Inférieure, canton de Montguyon, arrondissement de Jouzac, commune de Clérac. Ce château est le lieu d'origine d'Alain et Jacques, fils de Jacques de Callières et de Catherine Green de Saint-Marsault, mariés en 1605.

La cloche de l'ancien prieuré de Clérac porte l'inscription suivante :

LAVS IES MATRI QVE MARIA ET SANCTO VIVIANO DE CLERAC.

P. D. gaufreteau prieur x Parrin Allain de Callières escvier seigneur de Clerac et Merine Damoiselle Isabelle de Girard x

BONGIRAULD, 1630.

Alain conserva le château de Clérac et y fit souche de famille, tandis que son frère Jacques s'en allait en Normandie et que ses trois fils mouraient sans postérité. Le 1er février 1637, Alain épousait Françoise de Jousseran de Génissac. Il avait un oncle du nom de Jean qui s'était marié en 1615 avec Renée de l'Aigle, dont il eut : 1o — François, sieur de Tugeras, marié en 1650 avec Jeanne Chesnel ; 2o — Magdelon, sieur du Plessis, lesquels vivaient encore en 1663. Ces notes sont prises dans le *Nobiliaire du Limousin*, 1882, t. I, pp. 274-75.

C'est de François ou de Magdelon que descendait Raphaël de Callières, né en 1726, chevalier de Saint-Louis en 1752, et qui en 1758 comparut au ban des seigneuries pour son fief de la Valade où il mourut en 1798. Le château de Valade est situé près de Cal-

lières. Dans l'acte de 1758 on nomme Raphaël " chevalier de Entre la déclivité et la commandant au régiment de Bourbon-dragons avec rang de lieute- écemment de trois ou fils de Charles-Raphaël de Callières et de Jeanne de Vitlatel, et ne donne sur la terrasse Son portrait est au château de Callières. s'ouvre sur la

Au ban de 1758, ci-dessus mentionné, le capitaine Raphaël était absent m senté par Charles de Callières, marquis de Coustoles demeurant à Coustoles, sur son fief. On retrouve ce marquis à l'assemblée provinciale de février et aux élections pour les états-généraux de 1789.

La famille de Callières est à présent composée des personnes suivantes, descendance d'Alain : 1o — Alain, marquis de Callières, et ses deux filles, Charlotte et Gabrielle ; tous trois résident au château de Clérac ; 2o — Son oncle Christophe-Louis-Edouard, comte de Callières (qui vient de mourir), laissa le château paternel à son frère Charles, marquis de Callières, et alla habiter le département de la Dordogne, par suite de son mariage avec Mlle Marie de Fillol de Mézières. Le fils de ces derniers, Jehan de Callières, marié avec sa cousine Anne de Fillol, est père de quatre enfants : Suzanne, Marguerite, Alain et Bernard, qui demeurent au château de Bonnières, près Sainte-Foy-la-Grande. Le cercle de la parenté de la famille Callières s'étend bien au delà des personnes ici nommées.

Le titre de marquis accordé à François en 1697 et porté par Alain seigneur de Clérac passera sans doute à Jehan de Callières ci-dessus nommé. Les Callières sont catholiques et royalistes.